

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Info-Négo | Revenu Québec

Volume 4 no 12 – 4 juin 2021

Négociation à Revenu Québec

Bilan de la rencontre du 2 juin 2021

Lors de sa rencontre du 2 juin avec les représentants de l'employeur, le comité de négociation de Revenu Québec (RQ) du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a principalement abordé les thèmes de la conciliation travail-vie personnelle et du télétravail.

Conciliation travail-famille : le personnel de RQ désavantagé

Les représentants syndicaux ont présenté à l'employeur une comparaison des conditions concernant le nombre de vacances à Revenu Québec et au sein d'autres entreprises publiques au Québec. Ces conditions démontrent que les employées et employés qui comptent entre 10 et 15 ans d'ancienneté dans ces autres entreprises bénéficient généralement d'un nombre de vacances qui augmente progressivement pour atteindre 5 à 6 semaines par an.

Des comparaisons et représentations similaires ont aussi été faites pour d'autres types de congés prévus généralement dans les conventions collectives (congés personnels, obligations familiales, décès, violence conjugale, etc.). Si les conditions offertes à RQ se comparaient à ce qui se faisait ailleurs, les autres entreprises publiques ont généralement évolué pour offrir des conditions plus attrayantes.

Le télétravail, un enjeu important

Les représentants syndicaux ont aussi fait valoir que, parmi les membres ayant identifié la conciliation travail-vie personnelle comme un enjeu de négociation, 92 % des membres sondés ont considéré que le télétravail constitue le moyen privilégié pour améliorer la conciliation travail-vie personnelle.

Plusieurs professionnelles et professionnels se sont habitués au télétravail à temps plein. Il s'agit d'une condition de travail qu'elles et qu'ils veulent absolument conserver. De plus, la généralisation du télétravail dans plusieurs milieux a fait de ce mode de travail une condition de base pour le personnel professionnel dans de nombreux domaines. Dans l'après-pandémie, s'il faut changer d'employeur pour conserver le télétravail, il est à envisager que des professionnelles et professionnels n'hésiteront pas à le faire.

En outre, le comité de négociation a présenté des arguments pour convaincre les représentants de l'employeur que toute mesure limitant l'accès au télétravail devrait être basée sur des critères objectifs et clairs qui évitent des applications arbitraires.

Les représentants de l'employeur n'avaient pas de commentaires à formuler à la suite des représentations syndicales des deux premières rencontres. Ils se sont engagés à en exprimer avant que débute la saison estivale.

Prochaine rencontre

Les parties ont convenu de se rencontrer à nouveau dans la semaine du 14 juin.

Abonnez-vous, impliquez-vous, informez-vous !

Pour recevoir nos sondages, demeurer informés et appuyer activement l'amélioration des conditions de travail du personnel professionnel de Revenu Québec, [abonnez-vous sans tarder aux publications numériques du SPGQ](#). Si vos collègues ne sont pas membres, encouragez-les fortement à s'abonner.

Pour plus d'informations sur les différentes étapes du premier renouvellement de votre convention collective ou pour vous impliquer, soyez toutes et tous les bienvenus à communiquer avec vos déléguées et délégués. Pour toute question, n'hésitez pas à joindre votre comité de négociation à negoarq@spgq.qc.ca.

Votre comité de négociation

Valérie Côté

Vincent Roy-Léonard

David Bernans

Conseiller à la négociation

Martin Pinault

Responsable politique de la négociation

Guillaume Bouvrette

Pour consulter nos archives Info-Négo, cliquez ici

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)



